

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1018

présenté par  
M. Ruffin

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Les salaires du secteur privé sont indexés sur l'évolution moyenne des bénéfices des entreprises du CAC40.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'an dernier, les groupes du CAC40 ont réalisé 160 milliards d'euros de bénéfices. C'est 4 fois plus que ceux réalisés en 2020. Cet amendement vise donc à indexer les salaires sur l'évolution des bénéfices des entreprises du CAC40.